

170, BOULEVARD DU MONT-PARNASSE
75014 PARIS - FRANCE
TÉL. 320.36.20
C. C. P. 1248-74 N PARIS

Région à majorité rurale, la province de Chimborazo compte 370.000 habitants environ. Les deux tiers sont de race indienne, et le reste composé de métis et de blancs. En outre, des 78,7% de la population vivant de l'agriculture, 7% seulement sont propriétaires.

Le coup d'état militaire du 15 février 1972 qui a amené au pouvoir le général Lara, ne semble pas être parvenu à appliquer la réforme agraire, ainsi qu'en témoigne le cas de Llangahua.

Connu pour ses prises de position en faveur des indiens (cf DIAL D 87 et D 156), Mgr Proaño, évêque de Riobamba, explique son point de vue dans cette affaire.

(Note DIAL - 16/05/74)

SOLIDARITE CHRETIENNE

Programme radiophonique "Hoy y Mañana"
Riobamba, le 19 avril 1974,
par Leonidas E. Proaño

1- L'AFFAIRE DE LLANGAHUA

Tout récemment, nous recevions un document imprimé dont je vous donne ici le texte intégral. Il est intitulé "Dénonciation de l'affaire de Llangahua" et rapporte les faits suivants:

"11 avril 1971

L'Association Indigène de Llangahua Central est créée et se constitue en coopérative avec 104 associés, tous chefs de famille, dans le but d'obtenir, conformément à la loi, l'attribution des terres sur lesquelles ils ont toujours travaillé.

"22 juillet 1971

Au nom du CEDOC (Confédération Equatorienne des Organisations Catholiques), l'avocat Me Raúl García est chargé de défendre la cause des indiens. La réunion a lieu à huis clos dans la maison de l'hacienda. Sont présents: M. Alfonso Cordero, grand propriétaire du Chimborazo et chef du district de l'IERAC (Institut Equatorien de Réforme Agraire et de Colonisation) de Riobamba; le propriétaire de l'hacienda et son avocat; ainsi que Me Raúl García. Ils décident d'attribuer à l'hacienda 1.000 hectares de lande et 800 hectares de terre arable (au lieu des 600 existants); et ils affectent aux indiens les pâturages situés dans les hauteurs et les terrains sans végétation. Le représentant des indiens est obligé de signer l'acte, sans que lui ni ses camarades n'en saisissent le contenu. Me Gracia réclame 4.000 suces à titre d'honoraires pour ses bons offices.

Après avoir pris connaissance du contenu de l'acte du CEDOC, les indiens refusent de l'accepter et cherchent un autre avocat. Ils se mettent d'accord avec Me Manuel Araujo Hidalgo, "ami du peuple", qui accepte avec empressement de prendre leur défense.

"23 mars 1972

Nouvelle réunion à l'hacienda. Sont présents: M. Alfonso Cordero, chef de district de l'IERAC de Riobamba; le propriétaire assisté de son avocat; et les indiens, assistés de Me Araujo. Sous couvert d'un semblant d'accord franc et public, un contrat est rédigé dont les clauses sont irrecevables, mais que les indiens sont obligés de signer. Montant à verser par eux: cinq millions de sucres, dont cent mille à verser sous huit jours à titre de garantie et d'engagement; une première tranche de un million à verser au propriétaire sous trente jours; durant quatorze mois, les indiens devront continuer à travailler au profit de l'hacienda, et c'est seulement passé ce délai qu'ils disposeront de leurs gains; en sept ans, les indiens doivent avoir totalement couvert leur dette de cinq millions; en cas de non respect d'une clause, ils perdront leurs quotas antérieurs. Me Araujo ne réclame que 5.000 sucres pour son aide philanthropique!

Les démarches pour l'annulation de l'acte sont longues et coûteuses.

"21 septembre 1972

Inspection du colonel Torres Bonilla, directeur exécutif de l'IERAC. Il ordonne de procéder à l'estimation des sols.

"1er octobre 1972

L'ingénieur Calles procède à l'estimation et déclare officiellement que la valeur des terres, constructions et installations comprises, s'élève à 1.138.000 sucres.

"1er février 1973

Estimation réciproque des parties en litige:

- au nom de l'hacienda, l'ingénieur Avila chiffre la valeur des mêmes terres à 6.960.000 sucres;
- au nom des indiens, l'ingénieur Marcelo Morales indique la somme de 1.500.000 sucres. L'IERAC désigne comme expert pour l'arbitrage l'ingénieur Patricio Acosta Yépez, lequel indique dans son rapport la somme totale de 1.176.580 sucres.

"31 juillet 1973

La décision de l'IERAC, district de Riobamba, vient compliquer le procès. Au lieu de s'en tenir au rapport de l'expert commis à l'arbitrage, elle se base, pour l'estimation, sur le décret d'avril 1973 d'après lequel la valeur de référence est celle de l'évaluation cadastrale de 1964. Cette évaluation indique pour Llangahua la valeur de 3.600.000 sucres, somme comprenant les superficies qui ont été vendues pour 2.300.000 sucres postérieurement à cette date. Ledit décret n'a pas d'effet rétroactif, mais personne ne veut entendre parler de la soustraction nécessaire. Il est fait appel au ministère de l'Agriculture.

"13 novembre 1973

La propriétaire, Mme Blanca Borja veuve Alvarez, meurt sans laisser

de descendance. Les héritiers sont ses frères, tous propriétaires déjà millionnaires.

"27 février 1974

Nouvelle inspection sur l'ordre du ministère de l'Agriculture. Le constat est dressé de l'abandon des terres durant plus de huit ans; de l'absence d'investissements ou d'intérêt de la part du propriétaire; d'une partialité à peine dissimulée chez les fonctionnaires préposés, au bénéfice de l'hacienda.

"11 mars 1974

Nous, indiens, nous sommes las d'attendre, appauvris de 150.000 su-
crs dépensés en démarches inutiles, dépourvus de tout appui et dénués de toute possibilité de crédit nous permettant de subvenir à nos besoins. En conséquence, nous décidons de travailler la terre que nous sommes prêts à payer conformément à la justice. Nous annonçons notre décision dans El Heraldo.

"16 mars 1974

Nous commençons à travailler. Nous recevons le soutien de nombreuses communautés indigènes de Tungurahua et de neuf provinces de la Montagne, par le biais du Mouvement Indigène National "Ecuarunari".

"18 mars 1974

Rencontre avec le gouverneur de la Province. Nous le remercions de sa bonne volonté évidente quand il nous promet de faire les démarches nécessaires en vue du règlement du litige sous trente jours. Mais ce n'est pas dans trente jours que peut se régler notre problème; ce que nous voulons, c'est TRAVAILLER LA TERRE QUE NOUS SOMMES PRÊTS A PAYER CONFORMEMENT A LA JUSTICE.

NOUS SOMMES DES HOMMES ET NOUS AVONS DROIT A LA VIE. ON NOUS EMPÊCHE DE TRAVAILLER POUR NOUS EN NOUS CONSEILLANT DE TRAVAILLER POUR LE PROPRIETAIRE. NOUS AVONS DECIDE DE FAIRE LE CONTRAIRE. SI LA POLICE VIENT SUR NOUS, NOUS MARCHERONS SUR ELLE. NOUS DONNERONS NOTRE DERNIERE ASSIETTE DE NOURRITURE ET NOTRE PART DE RECOLTE POUR QU'ON NOUS AIDE A EN OBTENIR D'AUTRES. NOUS FERONS CONNAITRE NOTRE SITUATION A TOUT LE MONDE. NOUS AVONS RESPECTE LA LOI QUAND ELLE A ETE FAITE EN FAVEUR DU PEUPLE. MAIS LA LOI DICTEE PAR LES OLIGARCHIES NE NOUS A PAS RESPECTES. NOUS NE CEDE- RONS PLUS DEVANT LES MENACES ET SI NOUS MOURONS, NOS ENFANTS CONTINUE- RONT NOTRE LUTTE. NOUS COMPTONS SUR LE SOUTIEN DE TOUS CEUX QUI COMPREN- NENT LA JUSTESSE DE NOTRE CAUSE.

La Direction."

2- UNE COMMUNAUTE ENGAGEE

A la fin de la première semaine de la mission de Riobamba, en passant par le canal du programme "Ecoles Radiophoniques Populaires", j'ai proposé comme thème de réflexion: "L'engagement de la communauté". Nous avons choisi pour cela les versets 19 à 30 du chapitre 11 des Actes des Apôtres. Aujourd'hui, je vous donne simplement lecture du texte des versets 27 à 30. On lit:

"En ces jours-là, des prophètes descendirent de Jérusalem à Antioche. L'un d'eux, nommé Agabus, se leva et, sous l'action de l'Esprit, se mit à annoncer qu'il y aurait une grande famine dans tout l'univers. C'est celle qui se produisit sous Claude. Les disciples décidèrent alors d'envoyer, chacun selon ses moyens, des secours aux frères de Judée; ce qu'ils firent, en les envoyant aux anciens par l'entremise de Barnabé et de Saul".

En commentant ce texte, j'ai déclaré: "Il ressort de ce que nous venons de lire que, lorsqu'une communauté chrétienne apprend qu'une autre communauté court le danger de souffrir de la faim ou de tout autre calamité, elle prend aussitôt l'initiative de venir à son secours. Nous nous sommes employés à prendre conscience de la triste situation dans laquelle vit le peuple. Ses besoins sont nombreux et réels, c'est évident. Nous ne pouvons les satisfaire tous. Aussi avons-nous essayé de voir quelles sont les causes de ces maux. C'est en attaquant le mal à sa racine que nous pourrions travailler pour une justice plus grande. C'est en attaquant le mal à sa racine que nous pourrions travailler à l'édification d'un homme nouveau et d'une société plus juste.

"C'est pourquoi une communauté chrétienne engagée est celle qui fait siennes les souffrances des hommes et qui lutte pour détruire à la base toutes les formes d'oppression, de domination, d'exploitation et d'injustice."

3- LA SOLIDARITE

Nos deux semaines de réflexion se sont terminées par un rassemblement des différents groupes participants, qui a eu lieu le soir du vendredi 5 avril de cette année.

A cette occasion, j'ai porté à la connaissance des assistants un résumé de l'affaire de Llangahua, et j'ai demandé ce que nous pouvions faire pour manifester notre solidarité de chrétiens. Les suggestions ont été appréciables.

L'une d'elles s'est traduite par l'envoi d'un télégramme au ministre de l'Agriculture et par sa publication dans le journal de Quito, "El Comercio". Il était rédigé dans ces termes:

"Au nom vingt-sept assemblées chrétiennes ville Riobamba appuyons juste réclamation communauté paysanne Llangahua de Tungurahua victime comme autres communautés indigènes toutes sortes injustices - Riobamba 7 avril 1974 - (Signé) Zoila Clotilde Arellano - Gustavo Oleas - Alfredo Orozco Peñafiel - Carlos Herrera".

Une autre suggestion faite par l'assemblée générale s'est concrétisée par l'envoi d'une commission représentative des divers secteurs pastoraux de la ville de Riobamba, avec pour mission de rendre visite à la communauté de Llangahua afin de lui exprimer de vive voix la solidarité des chrétiens. La commission s'est acquittée de sa tâche le lundi 8 avril.

La proposition de deux collectes a également été soumise à l'appréciation de l'assemblée: l'une, sur l'heure et sur place, pour compenser les frais de voyage et de publication dans la presse; l'autre, faite dans chaque communauté, à titre de contribution portée par la commission représentative aux frères indiens de Llangahua.

Ainsi, les communautés chrétiennes de Riobamba ont cherché à exprimer leur solidarité, sous l'impulsion de la Parole de Dieu et en signe de fraternité chrétienne. J'ai appris que les communautés de la zone de Penipe ont également pris des décisions dans le même sens.

4- UN NOUVEL APPEL

Je viens de recevoir de Llangahua un autre document, photocopié cette fois, et daté du 14 avril de cette année. On y lit ceci:

"Chers frères indiens et pauvres en général,

"Vous avez sans doute été informés de notre situation par les nouvelles données à la radio au cours du programme de 7 h du matin.

"Comme vous le savez, nous avons pris possession des terres depuis le 16 mars et nous avons reçu l'appui de 500 personnes des communautés indigènes de la Province.

"Depuis le 18 mars, nous nous sommes rendus cinq fois au ministère de l'Agriculture pour demander qu'une décision juste soit prise. Le 28 mars, nous avons été aimablement reçu en audience par le ministre Cabrera Sevilla qui nous a promis, comme d'habitude, de régler le problème. Le 4 avril, nous avons comparu à une audience en présence des patrons. On a interdit à notre avocat d'entrer et nous avons été l'objet de pressions pour nous faire signer un acte par lequel nous nous engageons à payer le prix des terres imposé par le patron, soit trois millions de sucres, alors que d'après les trois estimations faites par l'IERAC et le ministère de l'Agriculture, leur valeur n'atteint même pas la somme de 1.200.000 sucres. Une autre proposition nous a été faite: abandonner au patron les 800 hectares de terre arable et les 1.000 hectares de lande, alors qu'au début de la réunion, on nous avait expliqué que 1.168 hectares seulement de la propriété étaient négociables dont 600 de terres cultivables. Nous avons refusé les propositions du patron, les seules dont il était tenu compte au cours de la réunion, cependant qu'il n'était même pas fait mention de notre proposition (intéressant plus de 600 personnes): nous voulons la propriété et nous tenons à la payer à son juste prix, puisque les patrons ont des domaines à El Puyo, à Patate et dans la province de Cotopaxi.

"Le 10 de ce mois, le lieutenant politique nous a transmis un texte rédigé par les patrons où l'on parle de "querelle autour de terres usurpées", d'accusation de "vol" et de règlement de "dommages causés"... Nous sommes prêts à continuer la lutte; nous ne pouvons remettre le jugement en cause car nous n'avons pas d'argent; la loi, d'ailleurs, est toujours favorable au patron. Nous avons décidé de nous laisser traiter de rebelles, de nous faire arrêter, mais de refuser de payer les amendes ou les frais. Nous travaillons parce que, précisément, nous ne savons comment vivre autrement. Nous vous informons de ce qui se passe et nous vous demandons une nouvelle fois de nous appuyer. L'union est notre seule force. Il faut sans doute envoyer des télégrammes au président de la République et organiser des manifestations de soutien.

"A titre de geste pacifique supplémentaire, nous projetons de barrer la route de Guaranda en nous asseyant au milieu sans riposter aux attaques des gens ou des forces de police. Certaines communautés indigènes

de la province se sont déjà prononcé et vont se joindre à nous pour cette manifestation.

"Notre attitude est une attitude absolument pacifique, pour la défense du droit à la vie, au travail permettant de gagner sa nourriture sur une terre que nous réclamons par les moyens légaux depuis plus de trois ans et qui, conformément aux rapports des experts nommés par l'IERAC, n'ont pas été cultivées depuis plus de huit ans.

"Nous savons déjà que la décision sera favorable au patron, mais nous continuerons à utiliser des moyens pacifiques pour exiger notre droit. Nous sommes forts parce que vous êtes avec nous. Nous avons reçu des télégrammes de soutien, y compris de l'étranger. Merci. Notre lutte n'est plus seulement celle de Llangahua, elle est devenue la lutte de tous les indiens et de tous les pauvres. Notre victoire sera celle de tous. La justice peut être bafouée, elle ne sera pas supprimée.

"Nous continuerons à vous informer sur les événements par la radio aux informations de 7 h. Encore une fois merci pour l'intérêt que vous avez manifesté et pour le soutien que vous nous apportez.

La Direction
Centre Indigène de Atocha
Apartado 411
Ambato "

5- QUESTIONS

Comme je l'ai expliqué plus haut, j'ai eu l'occasion d'exposer l'affaire de Llangahua au cours de la rencontre de Riobamba. Aujourd'hui, je suis en mesure, grâce à la radio "Ecoles Radiophoniques Populaires", de m'adresser à toutes les communautés qui sont à l'écoute de ce programme, ainsi qu'aux personnes des autres provinces également à l'écoute.

L'affaire de Llangahua est matière à de profondes réflexions du point de vue chrétien. Qu'en pensons-nous? Où est la justice? Avons-nous, en tant que chrétiens, quelque chose à voir avec nos frères indiens de Llangahua qui subissent les conséquences de cette longue et douloureuse histoire? Que pouvons-nous faire pour exprimer notre solidarité chrétienne?

Ouvrons la Bible au livre du prophète Isaïe. Nous cherchons le chapitre 5 et nous lisons à partir du verset 8:

"Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison
et joignent champ à champ,
au point de prendre toute la place
et de rester les seuls habitants du pays.
Ainsi a juré à mes oreilles Yahvé Sabaoth:
quantités de maisons seront ruinées!
belles et superbes, elles seront inhabitées!
dix arpents de vigne ne donneront qu'un tonnelet,
un muid de semence ne donnera qu'une mesure!"

Ouvrons maintenant le livre du prophète Amos, au chapitre 8, à partir du verset 4: "Ecoutez ceci, vous qui écrasez le pauvre et voudriez faire disparaître les humbles du pays, vous qui dites: "Quand donc sera-t-elle passée, la nouvelle lune, que nous vendions notre blé, et le sabbat, que nous écoulions notre froment? Nous diminuerons la mesure, nous augmenterons le sièle, nous fausserons les balances pour tromper; nous achèterons le pauvre pour de l'argent et l'indigent pour une paire de sandales; nous vendrons jusqu'à la criblure du froment". Yahvé le jure par l'orgueil de Jacob: non, jamais, je n'oublierai aucun de vos actes".

Prenons le psaume 82 aux versets suivants:

"Jugez pour le faible et l'orphelin;
au malheureux, à l'indigent rendez justice;
libérez le faible et le pauvre,
de la main des impies délivrez-les".

Telle est la parole de Dieu dans l'Ancien Testament. Comme nous avons pu le constater en l'écoutant, c'est une parole dure et menaçante. Dieu se met du côté des pauvres et des opprimés. Que trouvons-nous dans le Nouveau Testament? Quels sont les enseignements de Notre-Seigneur Jésus-Christ? Il est venu pour rétablir l'ordre voulu par Dieu, mais troublé par les ambitions et les injustices pratiquées par les hommes. C'est pour cela qu'il a annoncé le royaume de Dieu inspiré par l'Esprit, et nous savons que l'Esprit de Dieu est amour. Jésus nous a dit que Dieu est notre père et que les hommes sont nos frères. Malheureusement, les hommes continuent de commettre des injustices et d'écraser les pauvres et les faibles. Comment ceux-ci peuvent-ils comprendre et vivre la joie de Pâques, s'ils sont constamment victimes du mensonge et de l'exploitation par les puissants? Quel est notre devoir de chrétiens dans de tels cas? Ne devons-nous pas, nous aussi, nous mettre du côté des pauvres, comme Dieu l'a fait dans l'Ancien Testament?

Dans la première lettre de saint Jean, nous pouvons lire ces phrases qui sont une invitation à aimer nos frères, même au prix des plus grands risques: "Nous savons, nous, que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons nos frères. Celui qui n'aime pas demeure dans la mort. Quiconque hait son frère est un homicide; or vous savez qu'aucun homicide n'a la vie éternelle demeurant en lui... Si quelqu'un, jouissant des richesses de ce monde, voit son frère dans le besoin et lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui? Petits enfants, n'aimons ni de mots ni de langue, mais en actes, véritablement."

Pour que notre amour ne se réduise pas à des mots, je vous pose cette dernière question: que pensent faire les communautés chrétiennes de Riobamba et du pays pour manifester leur solidarité chrétienne envers nos frères de Llangahua?

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)